Date de dépôt : 12 août 2019

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Jean Romain, Nathalie Fontanet, Céline Zuber-Roy, Antoine Barde, Beatriz de Candolle, Alexandre de Senarclens, Patrick Saudan, Murat Julian Alder, Jacques Béné, Alexis Barbey, Charles Selleger, Raymond Wicky, Pierre Conne, Cyril Aellen, Bénédicte Montant, Edouard Cuendet, Christophe Aumeunier, Lionel Halpérin, Simone de Montmollin, Yvan Zweifel, Serge Hiltpold, Gabriel Barrillier, Georges Vuillod afin d'employer exclusivement à Genève la méthode syllabique pour l'apprentissage de la lecture

Rapport de M. Patrick Saudan

Mesdames et Messieurs les députés,

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport s'est réunie sous la présidence bienveillante de M. Murat Julian Alder le 27 février 2019 pour étudier cette proposition de motion. La commission a bénéficié de la présence experte de M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du DIP, et de M^{me} Isabelle Vuillemin, directrice de la DGEO. Le procès-verbal a été rédigé avec précision et célérité par M. Sylvain Maechler ; qu'il en soit remercié.

Présentation de la motion par M. Patrick Saudan et position du département

M. Saudan précise qu'il remplace le premier auteur pour la présentation de cette motion. Il relève le « combat doctrinal » entre la méthode globale très en vogue dans les années 1970 en France et en Suisse romande, où on

M 2439-A 2/4

associe un mot à une image et où on demande aux enfants d'intégrer ceci, et la méthode syllabique qui associe des phonèmes à des graphèmes, c'est-à-dire des syllabes à des sons. La motion propose d'appliquer uniquement cette dernière méthode à Genève. Il souligne que, depuis dix ans, les études scientifiques ont montré la supériorité de la méthode syllabique, d'abord dans de nombreuses études parues dans le monde anglo-saxon. En 2013, une étude française, mentionnée notamment dans le journal Le Monde, a été très médiatisée (étude du professeur Jérôme Deauvieau). Cette étude prospective a analysé 446 élèves répartis en 23 classes. La moitié des classes étaient en éducation prioritaire (REP à Genève), et la moitié avait des méthodes mixtes (mélange des méthodes globales et syllabiques), l'autre moitié des méthodes uniquement syllabiques. L'étude a montré la supériorité de la méthode uniquement syllabique, en particulier dans les classes avec les enfants les plus défavorisés. Il ajoute que « l'effet manuel » était presque équivalent à l'effet de provenance socio-économique des enfants. L'enseignement avec la méthode syllabique permettait ainsi de pallier le déficit lié à la provenance socio-économique. Il ajoute que cette étude a été corroborée par des études de neuroscience. L'une de ces études a notamment montré qu'en mettant des enfants dans des appareils de résonnance magnétique nucléaire, ceux exposés à la méthode syllabique avaient plus de zones du cerveau activées, en particulier dans l'hémisphère gauche, contrairement à la méthode globale. Il ajoute que le ministre de l'éducation français a récemment décidé d'abandonner la méthode globale et d'employer uniquement la méthode syllabique. Il ajoute qu'à Genève la méthode syllabique est déjà nettement favorisée. Mais une réponse du Conseil d'Etat à une question écrite a révélé que les enseignants avaient encore une latitude pour utiliser la méthode globale. La motion propose donc d'employer uniquement la méthode syllabique sur l'ensemble du canton.

M^{me} Emery-Torracinta indique que le département favorablement cette motion. Elle précise cependant qu'il y a une méthode à « l'école des albums et l'école des livres » qui utilise la méthode syllabique, avec néanmoins un petit peu de méthode globale. Elle souligne qu'en s'interdisant totalement la méthode globale, l'écriture des jours de la semaine au tableau notamment ne se ferait plus. Elle ajoute que la méthode syllabique peut avoir ses limites, notamment la différence entre « sept » et « septembre ». La méthode syllabique à Genève peut donc être un tout petit peu nuancée, et proposer d'appliquer uniquement de la méthode syllabique est donc un peu dogmatique selon elle. Elle précise cependant que le département va défendre cette méthode au niveau intercantonal et qu'avoir un soutien politique serait une bonne chose.

3/4 M 2439-A

M^{me} Vuillemin indique qu'ils sont dans une approche qui fait consensus au niveau scientifique, montrant la supériorité des méthodes de type syllabique. Plus les élèves accèdent rapidement au déchiffrage, plus ils ont accès à la lecture autonome des textes. Elle ajoute qu'ils sont dans une approche d'un enseignement explicite et systématisé, et que toutes les différentes dimensions de l'apprentissage de la lecture doivent être prises en compte, et non uniquement le décodage ou le déchiffrage. Elle indique que l'enjeu sera de convaincre au niveau intercantonal, car un chantier a été ouvert concernant les nouveaux moyens d'enseignement. Les résultats devraient probablement voir le jour pour les 1P et 2P autour d'août 2021. Elle précise que le calendrier reste cependant encore à définir.

Le président met aux voix la M 2439

Oui: 14 (3 S, 2 Ve, 4 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 2 MCG)

Non: -

Abstentions: 1 (1 EAG)

La M 2439 est acceptée.

Mesdames et messieurs les députés, par un vote quasi-unanime, la commission de l'enseignement vous propose donc de renvoyer cette motion au Conseil D'Etat

M 2439-A 4/4

Proposition de motion (2439-A)

afin d'employer exclusivement à Genève la méthode syllabique pour l'apprentissage de la lecture

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les récentes études scientifiques ayant démontré que la méthode syllabique est la seule capable d'écourter et de structurer l'apprentissage de la lecture auprès de tous les enfants;
- que les cantons les plus performants en matière d'apprentissage de la lecture ont opté pour la méthode syllabique;
- que les méthodes globale ou semi-globale ne donnent pas satisfaction ;
- que le choix est laissé par la CIIP entre méthode globale et méthode alphabétique, et que sa ligne n'est pas claire;
- que le taux d'illettrisme stagne, voire augmente ;
- la réponse du DIP à la question écrite urgente QUE 700-A,

invite le Conseil d'Etat

à employer exclusivement dans toutes les écoles primaires genevoises la méthode syllabique d'apprentissage de la lecture.